
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen de la motion de M. Julien WICKI et Consorts,
déposée le 24 octobre 2022,
intitulée
« Montrer la voie : offrir la gratuité pour les transports publics aux
jeunes et aux seniors »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 8 février 2023.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Mathilde MARENDAZ (remplacée par Madame Ella-Mona CHEVALLEY), Layla OUTEMZABET, Jean-David CHAPUIS, David GRANDJEAN (excusé mais non-remplacé), Ruben RAMCHURN (remplacé par Monsieur Christophe LOPERETTI), Juan RAMIREZ, Julien WICKI et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de M. Pierre DESSEMONTET, Syndic, Mme Brenda TUOSTO, Municipale et M. Benoît CORDAY, Ingénieur en transports.

Introduction :

La Municipale Brenda TUOSTO commence par souligner les nombreux avantages des transports publics pour une Ville comme Yverdon-les-Bains. M. Benoît CORDAY présente à la commission le système de transports publics dans notre canton, qui fonctionne par zones. Avec un billet/abonnement, tous les moyens de transports de la zone sont accessibles. Les recettes (billets, abonnements, publicité) couvrent 20 à 35% des coûts d'exploitation. Les coûts restants sont couverts par les diverses subventions. Pour notre communauté tarifaire, la société *Mobilis* récolte les recettes et les redistribue aux partenaires en fonction du nombre de voyageurs/kilomètres parcourus.

Pour la Ville, les coûts actuels des transports publics sont les suivants :

- 4'738'730 CHF pour le transport dit « urbain » (lignes 601 à 605)
Pour ce type de trafic, le Canton prend en charge 50% des coûts d'infrastructures et 12.5% des coûts d'exploitation. Les coûts restants sont à charge des communes (dont 94% pour Yverdon-les-Bains).
- 4'215'630 CHF pour le transport dit « régional » (lignes 611 à 683 et le RER Vaud)
La confédération prend en charge 39% du déficit, le canton 43% et les 18% restants sont à charge des communes (dont 35% pour Yverdon-les-Bains).

Si une subvention permet d'augmenter le volume de voyageurs, une réduction du déficit à couvrir par la Ville peut s'opérer grâce aux mécanismes exposés ci-dessus. Selon les estimations du service, pour 1 CHF de subvention, il ne resterait que 43ct à charge de la Ville.

Les dépenses actuelles des Yverdonnois-es pour des abonnements Mobilis 1 zone sont présentées sur le tableau ci-dessous :

	6.00 à 24.99 ans	25.00 à 64.99 ans	65.00 ans et plus
½ Tarif	70'000 CHF	670'000 CHF	250'000 CHF
Abonnement général	175'000 CHF	615'000 CHF	100'000 CHF
Mobilis	550'000 CHF	650'000 CHF	60'000 CHF
Total	795'000 CHF	1'935'000 CHF	410'000 CHF

Cela représente donc 1'205'000 CHF d'abonnements actuels à subventionner, personnes précaires non-comprises. Comme le service s'est penché sur une solution « à la demande », il faudrait que toutes les personnes concernées demandent la subvention pour que ce montant soit atteint. Cela ne sera vraisemblablement pas le cas, de l'avis des commissaires et de la délégation municipale. De plus, le Conseil d'Etat vaudois, dans son programme de législature, veut proposer des bons de réductions d'un montant équivalent à 50% d'un abonnement 2 zones, pour les jeunes jusqu'à 25 ans et pour les personnes de plus de 65 ans. À l'heure actuelle, nous ne savons pas quand cette mesure sera mise en place au niveau cantonal, mais elle permettra également de considérablement réduire la part à charge de la Commune.

Le Syndic Pierre DESSEMONTET, pour l'aspect financier, rappelle que la péréquation intercommunale prend en charge 75% des coûts, dès 6.4 millions de francs investis dans les transports publics (réseau ou subventions). À ses yeux, subventionner des usagers des transports publics est une politique publique efficace, qui n'est que partiellement à charge de la Commune.

Une rencontre a eu lieu entre le service de la mobilité et *Mobilis* pour étudier les différentes solutions techniques pour appliquer la présente motion. La solution prônée est un partenariat avec l'entreprise *Fairtiq*, qui paierait les trajets internes à la zone 40, puis refacturerait à la Ville les trajets effectivement réalisés. Cela permettrait d'éviter l'achat d'un abonnement annuel par la Ville à des usagers/usagères très occasionnels des transports publics. Cette approche qui repose sur un système qui serait à la demande mais aussi à la prestation consommée permet de garder un contrôle sur les coûts de la mesure. Dans ce même esprit, la délégation municipale propose de ne pas offrir la gratuité à tous les Yverdonnois-es aux zones 40 et 41. Etant entendu que la zone 41 est destinée avant tout aux habitant-e-s de Gressy, ils/elles auraient accès aux deux zones, les Yverdonnois-es ayant, eux, accès, à la zone 40 uniquement.

Conclusions :

Avant tout, la commission ad-hoc souhaite remercier vivement le service de la mobilité pour le travail effectué en amont de la séance. Malgré le caractère technique et l'aspect pionnier de la motion, la délégation municipale a pu répondre avec précision à bon nombre de questions émanant de la commission.

La commission s'est montrée enthousiaste face aux éclaircissements de la Municipalité, notamment la faisabilité technique, qui permet de limiter les coûts sans pour autant compliquer l'accès à la subvention. Le système de subvention permet de répartir les coûts entre les différents acteurs, les futurs bons proposés par le Conseil d'Etat constituent également un encouragement à aller dans la direction de la motion.

Un nombre important de commissaires ont relevé, au vu des éléments précédents, qu'une gratuité pour tous les habitants et habitantes de la commune mériterait d'être étudiée. La commission émet donc le vœu suivant : les personnes en situation de précarité doivent être intégrés dès le départ dans le dispositif de subvention. De plus, une fois qu'un bilan de la mesure pourra être effectué, nous encourageons la Municipalité à présenter les coûts et les différents avantages que présenterait une gratuité totale des transports publics pour la population yverdonnoise.

C'est donc à une forte majorité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter cette motion telle qu'amendée par le motionnaire en plénum (italique) et dont nous rappelons ici les conclusions :

« C'est pourquoi cette motion demande à la Municipalité de présenter au Conseil communal un projet de règlement sur le subventionnement des transports publics, par exemple pour les jeunes Yverdonnois-es, *pour certaines catégories de personnes en situation de précarité*, ainsi que pour les personnes au bénéfice de l'AVS, sur les zones mobilis 40 et 41. »

Luca SCHALBETTER, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 23 février 2023